

## MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

**Décret n°2020-918 du 29 décembre 2020** portant ratification de l'accord de prêt entre la République du Congo et la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale

Le Président de la République,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 63-2020 du 29 décembre 2020 autorisant la ratification de l'accord de prêt entre la République du Congo et la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète :

**Article premier** : Est ratifié, l'accord de prêt entre la République du Congo et la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale, dont le texte est annexé au présent décret.

**Article 2** : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 29 décembre 2020

Par le Président de la République,  
Denis SASSOU-N'GUESSO

Le Premier ministre, chef du Gouvernement,  
Clément MOUAMBA

Le ministre des finances et du budget,  
Calixte NGANONGO